

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025**  
 -----

numéro
CC_250925_20

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt cinq septembre,  
 Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	34
exprimés	44
vote	
pour	44
contre	0
abstention	0

Présents :

Martine BAÏSSET, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Jérôme CLARISSAC, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Daniel VALETTE.

Absents avec pouvoirs :

Jean-Paul PAILHOUX à Jean-Luc REQUI, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIROL, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Magali STADLER à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Damien ROUQUETTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Michel DRUENE à Daniel VALETTE.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fadilha BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Ahmed KASSOUH, Christian RICARDO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Clément THERY, Chantal BASCOUL.

<b>OBJET :</b>	<b>Dispositif pour les postes d'adultes-relais avec l'État et le Commissariat général à l'égalité des territoires et des actions sur le quartier prioritaire de Lodève</b>
----------------	--

**VU** le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

**VU** la circulaire du ministère de la ville et du logement et du ministère de l'intérieur en date du 10 juin 2020 relative au Plan Quartiers d'été 2020 dans les quartiers prioritaires et au contexte social et économique,

**VU** la délibération n°CC\_240530\_13 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, relative à la validation du contrat de ville de Lodève sur la période de 2024 à 2030,

**VU** les deux postes d'adultes-relais ouverts au tableau des effectifs, un étant pourvu et le deuxième vacant suite au départ d'un agent,

**CONSIDÉRANT** que le deuxième étant vacant, il s'agit de le pourvoir au poste, afin d'assurer l'accompagnement nécessaire auprès des jeunes et des familles,

**Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le recours à un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ~~sur trois ans d'un poste d'adulte~~ relais au du service enfance jeunesse de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
034-200017341-20250925-CC\_250925\_20-DE  
Date de télétransmission : 26/09/25  
Date de publication : 01/10/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt cinq septembre deux mille vingt-cinq  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI